



**Comité Social d'Administration Local**  
**DI Bretagne et Pays-de-la-Loire**  
**26 juin 2025**

**Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour ce CSAL d'avant les congés estivaux. Celui-ci marque souvent une pause dans l'organisation d'instances paritaires au niveau local.

L'ordre du jour est une nouvelle fois très dense, avec des sujets techniques, qui impactent en profondeur les méthodes de travail de nos collègues.

Malgré l'importance des sujets abordés, il n'y aura pas de questions soumises à vote. Tout nous est présenté pour information, avec des documents de travail qui arrivent en direct des GT nationaux tenus à la DG. Même le point sur un sujet plus local, concernant les « ajustements » d'une expérimentation vieille de 13 ans sur la centralisation de la supervision dans la DR de Bretagne nous est uniquement présenté pour information. Est-ce symptomatique d'un dialogue social, certes existant, mais au final qui se fait à sens unique ? On se réunit, on se parle, on s'informe sur de nombreux sujets mais au bout du compte seule la DG décide... Nos CSAL ne doivent pas être des coquilles vides, où les problématiques locales ne seraient pas soulevées et solutionnées au motif que tout serait déjà décidé à Paris.

Au menu de ce CSAL, nous commençons par l'étude du déploiement des scanners mobiles à basse intensité (SMBI) dans différents ports en métropole et dans les DOM. Pour ce qui nous concerne, le SMBI à Saint-Nazaire a été livré le 22 avril 2025. Ce déploiement s'est effectué avec succès. Il faut ici reconnaître l'implication de tous les collègues pour garantir cette réussite d'installation : PLI, FP, conseillers de RadioProtection, hiérarchie et bien évidemment les collègues de la brigade de Saint-Nazaire. Une fois de plus, la CFDT douane rappelle que les services supports sont indispensables à la réussite de la mise en place de ces outils de détection. Malgré ce constat positif, nous rappelons que la CFDT Douane est toujours restée prudente et critique quant à l'intérêt opérationnel de ces SMBI : 30 fois moins puissantes qu'un scanner fixe et bien moins performantes qu'un SMS (scanner mobile spécial). Nous verrons dans le temps si les saisies douanières sont en augmentation sur les ports où les SMBI ont été livrés.

Ces nouvelles machines ont demandé un investissement professionnel très important pour les agents concernés : chauffeurs poids-lourds, CAMARI, agents assurant la sécurisation de la zone de contrôle. Quel impact pour l'organisation de travail de la brigade de Saint-Nazaire ? Le nouveau moyen de détection accapare des effectifs, est-ce au détriment des autres missions douanières ? Enfin au niveau

national, la CFDT douane continuera d'exiger une revalorisation indemnitaire à la hauteur de l'investissement professionnel des agents.

Autre point étudié ce jour, le déploiement de DELTA I/E : Là aussi, les agents des douanes sont fortement sollicités : PGP, PAE, RI, supervision et pôles contrôle ont été sur la brèche pour essayer de garantir au mieux l'arrivée de DELTA I. Malgré cet effort, l'application connaît de nombreux dysfonctionnements.... En dépit des mesures correctives et accompagnement de COMINT auprès des services concernés et des opérateurs... il demeure un constat de bricolage, on corrige des bugs et on multiplie les solutions de secours... cela interroge sur notre capacité à intégrer les chamboulements qui arrivent pour le dédouanement au niveau européen.

Autre sujet important : la mise en place du système d'entrée et de sortie (E.E.S.) pour les PPF à partir d'octobre 2025 avec une pleine activité en avril 2026 qui se fera à effectif constant alors que l'on sait que ce nouvel outil va entraîner un temps de traitement plus long à l'entrée et sortie de l'espace Schengen. De nombreuses brigades, principalement bretonnes, sont impactées par ce système. Quelles seront les conséquences de cette charge de travail supplémentaire sur les effectifs ? Mais également les répercussions sur la réalisation des autres missions douanières, notamment la LCF ? La CFDT Douane rappelle que les missions migratoires nécessitent des connaissances pointues, un véritable engagement professionnel de la part des collègues en charge d'un PPF. Or ces missions sont parfois peu valorisées en comparaison du temps passé.

Ensuite à ce CSAL, une demande que la CFDT douane locale a réitéré lors d'instances paritaires, à savoir la révision de l'expérimentation sur la centralisation de la supervision dans la DR de Bretagne. En effet, après 13 ans d'expérimentation de veille-écran, de supervision et d'orientation des contrôles centralisées en Bretagne.... Il était temps d'avoir une réflexion sur les modifications à apporter au dispositif, notamment lorsque nous interpellions la direction de Bretagne sur la perte de sens au travail des veilleurs écrans mais également le télescopage de cette organisation avec le DCN et les nouveaux applicatifs du dédouanement.

Après un GT du 4 février à la DI sur le sujet et le 3 mars un groupe de travail entre les différents acteurs de cette centralisation, cela a permis d'élaborer une nouvelle organisation de travail sur le sujet.

Il fallait repenser le dispositif pour remettre du sens dans le travail des veilleurs écrans et chefs de pôle contrôle, mais également redonner du temps aux missions des superviseurs (enjeu crucial compte tenu des évolutions à venir dans le contrôle du dédouanement). Le fait de faire revenir la veille écran dans les deux bureaux principaux bretons au 1<sup>er</sup> septembre 2025 est une organisation plus cohérente dans la connaissance du trafic et l'intérêt du travail pour le veilleur-écran. La supervision reste centralisée au niveau régional puisque cette organisation a prouvé qu'elle était pertinente au regard des flux bretons. La CFDT douane restera vigilante sur l'impact des effectifs des pôles contrôles de Rennes et Brest.

Autre expérimentation étudiée dans ce CSAL, la bascule du SND2R à Metz de la gestion des missions et frais occasionnés par les déplacements et les changements de résidence. Notre DI sera expérimentatrice, puis viendront ensuite les autres DI... Nous regretterons le professionnalisme et la disponibilité de nos collègues du PLI en charge des CHORUS-DT. Malgré ce regret de voir cette mission se délocaliser et se centraliser, nous souhaitons le meilleur pour nos collègues de Metz, tout en sachant

qu'ils n'auront pas toujours le bon rôle dans le cadrage normatif et centralisé de la gestion des frais de missions et déplacements...

Enfin le dernier sujet : Vous nous présentez le suivi du plan d'action suite aux mauvais résultats de l'observatoire interne 2024 de notre DI. Nous saluons ici les mesures qui ont été engagées : médiation, communication interne pour redonner du sens à l'action de la direction, promouvoir la cohésion, renforcer la confiance dans la hiérarchie. Nous espérons que ces nouvelles pratiques auront leurs effets. Toutefois nous sommes assez réalistes sur la dégradation de certains collectifs de travail et donc il faudra du temps pour avoir des résultats positifs et sur le long terme.

Monsieur le Président, sachez que la Direction des Douanes demande beaucoup à ses agents, qui ont à cœur de répondre présents sur les nouvelles tâches qui leur sont confiées. Le métier de douanier demande une exigence professionnelle quotidienne avec rarement une reconnaissance indemnitaire à la hauteur de l'investissement. La montée en puissance de nouveaux outils technologiques: SMBI, E.E.S., nouvelles applications informatiques douanières (DELTA I/E, ANTES, DELTA T...), centralisation de CHORUS-DT, sollicitent énormément l'adaptabilité de nos collègues.

Il est temps de mettre à plat toutes les réformes, qu'elles soient AG/CO ou SURV. Si la DG avance tête dans le guidon, à vouloir faire tout et trop vite et seule, sans réellement écouter les représentants du personnel et tout ça en l'absence de moyens humains et financiers supplémentaires, le risque est de perdre le sens de l'action de la douane.

Nantes, le jeudi 26 juin 2025

**Les élu.e.s CFDT Douane au CSAL DI Bretagne et Pays-de-la-Loire**